Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-14-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 18/02/2026

Tarifs du Conservatoire de Laval-Agglomération – Applicable au 1er septembre 2026

(Le tarif appliqué au moment de l'inscription ne sera pas révisable en cours d'année)

TARIFS AGGLO				MUSIQUE	DANSE	THÉÂTRE	ARTS VISUELS	DÉPARTEMENT MUSIQUES ACTUELLES [DMAC]
	Tarifs solidaires	Taux d'effort	Tarifs maximum					
	QF ≤ 500€	500€<QF ≤1825€ (1)	QF≥1825€					
A	**23 €** **24€**	5,24% 5,31%	**96€** **97€**	•Parcours Éveil/Initiation/Découverte •Pratique Collective seule •Formation Musicale seule •Ateliers Collectifs •Classe Horaire Aménagé Primaire •Classe Orchestre De Martonne	•Parcours Éveil/Initiation •Hip Hop (1 cours)	•Parcours Éveil/Initiation •CHAT Collège	•Parcours Éveil/Initiation	**Carte 33€ - 20 unités** **Carte 34€ : 20 unités** •Accompagnement de projet
B	**25€** **26€**	7,57% 7,68%	**138€** **140€**	•Classe Horaire Aménagé Collège •Parcours partiel Musique •Parcours partiel Musiques Actuelles	•Parcours complet Danse •CHAD Collègue	•Parcours complet Théâtre	•Parcours complet Arts Visuels	
C	**82€** **83€**	21,29% 21,60%	**388€** **393€**	•Parcours Complet Musique •Parcours Complet Musiques Actuelles •Aménagement Horaire lycée				**3€35 / heure** **3€40 / heure**
D	**21€** **22€**	4,66% 4,72%	**86€** **87€**	•Location Instrument				•Location de studio

(1) - CALCUL DE VOTRE TARIF ANNUEL et DE LA LOCATION INSTRUMENTS (500€ < QF ≤ 1825€) : Quotient familial x Taux d'effort

Tout élève est redevable de la cotisation annuelle entière, sauf s'il signale sa démission par mail à crd@agglo-laval.fr avant la fin de sa troisième semaine de cours.
Passé ce délai, et en dehors de cette procédure, la cotisation est due en totalité pour l'année quelle que soit la participation ou l'assiduité aux cours.
Les seules dérogations à cette règle concerneront les déménagements hors agglomération et les incapacités pour raisons médicales de plus de 6 semaines (sur justificatif)

Modalités de paiement :
- **Paiement au comptant au 30/11 de l'année scolaire en cours :** soit par chèques, numéraires, chèques vacances, tickets MSA, chèques culture, E.pass région Pays de la Loire, pass culture national
Le règlement doit être adressé à SGC Laval – Centre des Finances Publiques - 26 allée de Cambrai - BP 31323 - 53013 LAVAL Cédex
ou paiement en ligne via Internet en vous connectant sur
https://extranet.duonet.fr/conservatoire/laval

- **Paiement en 3 échéances : Prélèvement le** 30/11– 28/02 et 31/05 – Fournir un RIB

Clauses particulières :
Les élèves hors agglo peuvent également bénéficier du tarif dégressif, si :
- En classe à horaires aménagés ou aménagement d'horaire lycée
- En 3ème cycle spécialisé
- Inscrits à l'orchestre d'harmonie de Laval
- En situation de handicap
- Élèves domiciliés à Laval pour ses études

Pour les autres élèves, hors agglo, s'appliquent le tarif maximum.

Activités accessibles gratuitement aux élèves des établissements d'enseignement artistique public du département de la Mayenne :
- Musique au bac – stages

Réduction familles nombreuses :
- 5% pour le 2ème élève
- 10% pour le 3ème
- 15% pour le 4ème et les suivants

Cet abattement sera défini pour l'année. La dégressivité s'applique dans l'ordre décroissant des tarifs.

Pratique d'une activité supplémentaire :
20% de l'activité supplémentaire est à ajouter à l'activité principale. La dégressivité s'applique dans l'ordre décroissant des tarifs.

***Ex**. : Pratique d'un parcours C et d'un parcours A = au tarif C s'ajoute 20% du tarif A*
NON CUMULABLE AVEC CLAUSE PARTICULIÈRE

Location instruments (forfait annuel) **:**
Obligation pour les locataires d'effectuer l'entretien nécessaire de l'instrument et de souscrire une assurance.

Tout élève inscrit après le 1er janvier est redevable d'une cotisation égale au 2/3 du montant annuel.

Validation au Conseil Communautaire du